Chambre d'Agriculture de Maradi - Niger

Etablissement public à caractère professionnel créé par la Loi 2000 15/ du 21 Août 2000
Email : cramaradi@gmail.com - Site : www.recaniger.org

	Note de suivi des appuis au développement du maraichage mis en œuvre par l'ONG Taïmakon Manoma dans les communes de Kornaka et Kanambakaché	

Rédaction : ILLO Sani / Technicien CRA Maradi / Mai 2024

1. Introduction

Le programme d'appui à la sécurisation des exploitations agro-sylvo-pastorales (PASEFA) est un programme de la Coopération Suisse au Niger qui se propose d'accompagner l'Etat du Niger à améliorer les conditions de productions agropastorales des populations mais aussi la gouvernance foncière rurale à travers la mise en œuvre de la Politique Foncière Rurale du Niger (PFRN) et des Schémas d'Aménagement Foncier (SAF) des régions de Dosso et de Maradi. Il est piloté par l'ONG HEKS EPER et la SNV à travers deux ONG de mise en œuvre **GSC Taïmakon Manoma** et Sahel Bio.

Pour cela, le Programme PASEFA a appuyé la population (bénéficiaires) des communes de Kornaka et Kanambakaché pour le développement du maraichage au niveau de ses sites d'intervention. Ainsi, l'ONG Taïmakon Manoma a réalisé deux (2) sites maraîchers dans la commune de Kornaka et cinq (5) sites dans la commune de Kanambakaché.

Etant partenaire d'appui à la mise en œuvre du programme PASEFA, la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) de Maradi a conduit la mission de suivi de ces activités d'appui au développement de maraichage dont l'exploitation a démarré en 2023. Cette note d'information présente le résultat de suivi.

2. Présentation de sites

Les sites maraichers de la commune de Kornaka sont sur le sol dunaire. Celui de Kornaka est situé au Sud-ouest de la ville à environ 500 m. Celui de Jaja est situé au sud du village à environ 1 km (près du goudron). L'exploitation des cultures irriguées est introduite par le programme PASEFA au niveau de ces deux sites. Les sites maraichers de la commune de Kanambakaché sont situés dans la vallée de Goulbin kaba. Il s'agit des sites de Kahin Kossaou, Jouchi, Kanambakaché, Arangodé-Dan Baskoré et Guidan Bawa. Les bénéficiaires de ces sites ont une expérience sur le maraichage. Les tableaux 1et 2 présentent les caractéristiques des sites des deux communes.

Tableau1 : Caractéristiques de sites de la commune de kornaka

Caractéristiques	Site de Kornaka	Site de Jaja
Type de sol	Sableux, sablo-limoneux	Sableux,Sablo-linoneux
Nom du groupement	Niya da kokari	Hadin kai
Nombre d'exploitants	66 dont 23hommes et 43 femmes	104 dont 25 hommes et 79 femmes
Superficie de site	2 ha	3 ha
Superficie moyenne de parcelle d'un bénéficiaire	150 m^2	120 m^2
Cultures exploitées	Moringa, pastèque, melon, oseille, manioc, laitue, chou, pomme de terre, carotte, tomate	Moringa, tomate, pastèque, melon, oseille, manioc, laitue, chou, pomme de terre, carotte, courge, arachide, niébé, aubergine

*Le moringa est la culture la plus exploitée au niveau des 2 sites (60 à 80%).

Tableau 2 : Caractéristiques de la commune de Kanambakaché

Sites	Caractéristiques				
	Type de sol	Nom du groupement	Nombre d'exploitants	Surface de site	Cultures exploitées
Kahin kossaou	sableux, sablo-limoneux, argileux	Hadin Kai	226 dont 82 hommes et 144femmes	9ha	Moringa, tomate, oignon, chou, laitue, pomme de terre, manioc, aubergine
Jouchi	Sableux, Sablo-limoneux	Wadata	74 dont 17h et 57femmes	2ha	Moringa, laitue, chou, carotte
Kanambakaché	Limoneux, Argileux	NIYA BATA GA RAGO	405 dont 48hommes, 357femmes	2ha	Moringa, oignon, manioc, laitue, niébé, maïs
Guidan Bawa	Sableux Sablo-argileux	TALAHIN KOWA	128 dont 68 hommes, 60 femmes	2ha	Moringa, manioc, laitue, chou, pomme de terre, oignon, pastèque, melon, patate douce
Arangodé-Dan Baskoré	Sableux Sablo-argileux	TSINTSIYA MADAURIN KI DAYA	134 dont 64 hommes, 70 femmes	2ha	Moringa, tomate, manioc, laitue, chou, courge

*Le moringa est la culture la plus exploitée au niveau des sites (80 à 95%).

3. Equipements

Les sites sont clôturés avec des grillages en fil galva et ont chacun un forage. L'exhaure d'eau est assurée par un dispositif solaire. A l'intérieur de ces sites, des bassins sont construits pour stocker l'eau d'irrigation. L'irrigation est manuelle et s'effectue à l'aide des arrosoirs.

Bassin d'eau au niveau de site de Kahin kossaou	Clôture grillagée au niveau de site de Jaja

4. Gestion de sites et exploitation

Les sites ont chacun un dispositif de gardiennage pour assurer la sécurité des équipements et des exploitations. Les parcelles sont subdivisées en blocs et les bénéficiaires sont organisés en fonction de tours d'eau pour assurer sa bonne utilisation. Ainsi, les bénéficiaires de deux (2) blocs alternent dans l'irrigation de leurs cultures. Les bénéficiaires de chaque site font de cotisations mensuelles ou annuelles pour assurer le fonctionnement des sites (effectuer des petits entretiens).

5. Encadrements

Le programme PASEFA fait la promotion de la production biologique. L'utilisation de produits chimiques et engrais minéraux est déconseillée. Les formations et les suivis sont assurés par les agents de l'ONG Taïmakon Manoma et les Agents communaux du Service de l'Agriculture de Kornaka et Kanambakaché. Les formations concernent les techniques de production de cultures, le compostage et production de biopesticides.

6. Contribution du maraichage à l'amélioration de la sécurité alimentaire

Pour les sites de la commune de Kornaka, les productions de différentes cultures sont destinées à l'autoconsommation ce qui améliore considérablement la sécurité alimentaire des ménages bénéficiaires. Selon les bénéficiaires, cet appui a contribué à lutter contre le chômage (désœuvrement) et l'amélioration de l'alimentation des ménages. Les produits récoltés, surtout le moringa, ont servi à l'alimentation familiale sous plusieurs menus : couscous, dambou, cuit, etc.

Un bénéficiaire du site de Kornaka affirme : « *vu le déficit de production de la campagne agricole 2023, cet appui m'a servi pour palier le problème alimentaire de mon ménage. Pendant quatre (4) mois environ, la grande partie de l'alimentation de ma famille provient de ma production issue de ce site maraicher.* »

Au niveau des sites de la commune de Kanambakaché, en plus de l'autoconsommation, une grande partie de la production (principalement le moringa) est destinée à la commercialisation.

7. Amélioration des revenus des bénéficiaires

Selon les producteurs, la grande partie du moringa produit (80 à 95%) est destinée à la commercialisation au niveau de sites de la commune de Kanambakaché. Les clients proviennent de villes et villages environnants : Tessaoua, Mayahi, Kanambakache, Issawane, Atchilafiya, Takatsaba, Koringo, etc.

Au niveau du site de Kahin kossaou, en saison pluviale, un producteur peut récolter le moringa trois (3) fois par mois. Sur une parcelle de 125 m^2, un producteur gagne en moyenne 20 000 FCFA par récolte. Ce qui lui procurerait un revenu de 60 000 FCFA par mois. Le revenu issu de la vente de produits maraichers des sites est utilisé pour l'achat de céréales, développement des activités génératrices de revenu (AGR), soins familiaux, les cérémonies et l'éducation des enfants.

8. Contraintes de production

- ✓ La principale contrainte est l'insuffisance d'eau d'irrigation. Comme le pompage est direct, la quantité d'eau disponible est insuffisante pour irriguer toutes les parcelles dans la même journée. Cela oblige les bénéficiaires à dresser un calendrier d'irrigation qui répartit les bénéficiaires en groupes ayant respectivement chacun une journée d'irrigation ;
- ✓ Certains bénéficiaires ont affirmé que la superficie octroyée à chaque producteur bénéficiaire est insuffisante pour produire une quantité suffisante de produits destinée à l'autoconsommation et la vente ;
- ✓ Au niveau de site de Jaja, les producteurs se lamentent de vol de production par les enfants.

Moringa au niveau de site de Kornaka	Plants de niébé au niveau de site de Jaja

9. Propositions d'amélioration

Les propositions d'amélioration pour une exploitation durable des sites sont :

- ✓ Il est nécessaire d'augmenter un forage au niveau de chaque site afin d'augmenter la disponibilité de l'eau d'irrigation ;
- ✓ Installer le réseau californien pour faciliter la distribution de l'eau dans les parcelles et une utilisation efficiente de cette ressource hydraulique ;
- ✓ Bien que les sites soient dans leurs premières d'exploitation, il faudrait songer à un réaménagement soit en augmentant les superficies de sites ou en diminuant le nombre de

bénéficiaires pour permettre l'acquisition par bénéficiaire d'une parcelle ayant une superficie permettant l'obtention d'une quantité suffisante pour l'autoconsommation et la vente ;

- ✓ Au niveau de site de Jaja, il est impératif d'insérer d'une sanction contre le vol de produits dans le règlement intérieur de l'organisation.

Conclusion

Le programme PASEFA, à travers l'ONG Taimakon Manoma, a appuyé la population de communes de Kornaka et Kanambakaché pour le développement de maraichage. Cette activité a permis l'amélioration de la sécurité alimentaire et le revenu des ménages bénéficiaires ; et au-delà de la population de terroirs.